



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES **EXE10**
AVENANT N° 1 – LOT 9 PIE BERWICK TRANCHE 2

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre.)

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BRIANÇONNAIS

Les Cordeliers – 1 Rue Aspirant Jan – 05100 BRIANÇON

Tél : 04.92.21.35.97 – Fax : 04.92.20.38.90 – courriel : accueil@ccbrianconnais.fr

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

ALPES SANITHERM SAS

Avenue de Marseille - SIRET : 342 344 48800040

Tél : 04.92.51.10.58 – Fax : 04.92.52.22.47

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

Marché de travaux de construction du Pôle d'Innovation Economique de Berwick Tranche 2 – LOT 9 Plomberie, Ventilation, Chauffage

Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 14 novembre 2013...

Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : huit mois ou jours.

Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 19,60 %
- Montant HT : 113 681,40 €
- Montant TTC : 135 962,95 €
- Différence TVA : 454,73 €
- Montant TTC : 136 417,68 €

D - Objet de l'avenant.

Justifications du présent avenant :

Compte tenu de la fonction d'atelier prévue en rez-de-chaussée, avec éventuellement des activités salissantes, et de l'utilisation croissante du vélo comme moyen de transport, il a été convenu de transformer un des sanitaires du RdC en douche.

Du fait de la séparation de l'atelier mutualisé en 4 ateliers, il est devenu nécessaire de doter chacun d'un point d'eau froide (vidoir).

Enfin il a fallu remplacer les plans vasques des sanitaires par des lavabos conformes à la réglementation PMR à la demande du contrôle technique, ce qui entraîne une plus-value sur ce lot et une moins-value sur le lot menuiseries

Modifications introduites par le présent avenant :

Le présent avenant a pour objectif de régulariser les modifications apportées par les ordres de service de notification de prix pour travaux supplémentaires établis conformément aux articles 14-1 et suivants du CCAG Travaux, en date du 31 juillet 2014 et du .

Il en résulte une plus-value totale de 2279,70 € ht sur ce lot.

Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

NON OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20,00 %
- Montant HT : 2 279,70 €
- Montant TTC : 2 735,64 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 2,00 %

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20,00 %
- Montant HT : 115 961,10 €
- Montant TTC : 139 153,32 €

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

A : BRIANÇON, le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

Le Président

Alain FARDELLA

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

 En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

 En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 25/02/2011.

AR PREFECTURE

005-240500439-20141009-2014_102-DE
Regu le 16/10/2014